

Conseil communautaire du 29 septembre 2017

Interventions des élu(e)s

« Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne »
Citoyen(ne)s élu(e)s non encarté(e)s / Parti de Gauche / Ensemble ! / Nouveau Parti Anticapitaliste / Europe Écologie Les Verts

Christiane Fraysse et Jacques Arfeuillère



116 délibérations étaient à l'ordre du jour de ce conseil, dont des sujets importants :

- Les changements de tarifs pour le bus et la location de vélos ;
- La politique de mobilité de communauté urbaine de Grand Poitiers ;
- La compétence tourisme de Grand Poitiers ;
- La rénovation urbaine des Couronneries (NPNRU) ;
- Le projet de retenues agricoles de substitution (bassines) à Migné-Auxances.

Les élu(e)s "Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne" sont intervenu(e)s sur 21 délibérations listées pages suivantes.

Thèmes

Finances publiques	2
Budget Mobilités	2
Tarification du bus.....	4
Tarification de la location de vélos	6
Routes.....	7
Transfert des compétences urbanisme et tourisme à Grand Poitiers	7
Parc de Saint-Cyr	8
Vélorail de Chauvigny.....	9
Économie et Emploi.....	9
Enseignement supérieur	10
Rénovation urbaine des Couronneries, Parc des Crêtes, EESI...	11
Bassines agricoles.....	13
Gestion de l'eau.....	14
Crématorium	15
Alternatiba.....	15

Finances publiques

Délibération n°4 (2017-0548) : Approbation de la dissolution du syndicat Vienne Services et du transfert des missions et personnel à l'Agence Technique Départementale, qui deviendra l'Agence des Territoires de la Vienne à compter du 1er janvier 2018 (CF)

Nous nous interrogeons sur le chevauchement des missions de cette Agence des Territoires de la Vienne et de celles de la SEP. La santé financière de la SEP n'est pas à un très haut niveau, il faudra que la collectivité fasse des choix.

Cette intervention a fait l'objet d'une reformulation lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°34 (2017-0531) : Refinancement prêt BG 5381 de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes (JA)

Le montant des pénalités de remboursement anticipé est de 8 000 euros alors que le gain financier sur la durée totale de remboursement sera de 4 000 euros. Le coût de ces pénalités est exorbitant non pas en valeur absolue mais en valeur relative.

Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenu(e)s sur cette délibération.

Délibération n°41 (2017-0605) : Adhésion à la maison de la région Nouvelle Aquitaine à Paris (JA)

Nous allons sans doute faire figure d'extra-terrestre en ne votant pas cette délibération tant il est convenu de considérer que l'image aujourd'hui pèse beaucoup plus que la réalité. Nous trouvons la vitrine luxueuse quand nous voyons l'effort consenti par la Région sur les locaux, quand nous voyons que les coûts structurels dépassent aussi largement le budget consenti aux actions elles-mêmes. 8 000 euros pour nous, ce n'est pas rien pour un effet publicitaire aléatoire, dans une logique de concurrence entre les territoires qui n'est pas la nôtre, quand nous aimerais nous, relocaliser l'effort économique au plus près du besoin.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Budget Mobilités

Délibération n°16 (2017-0414) : Budget Mobilités - Décision modificative n°1 (CF)

Nous voterons contre car il s'agit de la traduction budgétaire de la délibération n°29. Le remboursement par la Régie des Transports Poitevins de 1,7 million d'acompte pour l'achat de bus est une conséquence du transfert des investissements de Grand Poitiers vers Vitalis. Nous redisons notre attachement au fait que ce soit la collectivité Grand Poitiers qui fasse ce

choix et l'assume dans sa comptabilité. Cette action revient à changer le niveau de décision des investissements et notre conception de la démocratie repose sur le principe qu'un plus grand nombre de personnes prennent les décisions et non que celles-ci soient sans cesse déléguées entre moins de mains.

Cette intervention a fait l'objet d'une reformulation lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°29 (2017-0596) : Répartition de l'actif et du passif du budget Transport de Grand Poitiers entre les budgets Parkings, Mobilité et Régie des Transports Poitevins (RTP)(CF)

Nous voterons contre cette délibération.

Il est indiqué dans la délibération que la RTP est un SPIC et que les SPIC sont soumis au principe de l'équilibre financier au moyen de la redevance perçue auprès des usagers. C'est vrai mais l'énoncé de règles comptables tronquées peuvent passer pour de l'idéologie. Il faut rajouter que si le financement de ce service public est assuré par les usagers, il peut l'être également par les collectivités locales et le cas échéant par les autres bénéficiaires publics et privés, qui sans être usagers des services en retirent un avantage direct ou indirect ([article L.1221-12 du Code des transports](#)).

Plusieurs questions sur cette délibération :

Quel sera le montant d'amortissement annuel pour la Régie des Transports et pour le budget mobilité généré par la modification de l'application des règles comptables, sur la base des investissements réalisés à ce jour ?

Paragraphe 1.2 dissolution du budget annexe transport Grand Poitiers 13 communes : nous lisons « L'activité principale de ce budget était le versement de la subvention d'équilibre au budget de la RTP. »

La construction du viaduc a été comptabilisée au budget transport et a d'ailleurs contribué à son fort taux d'endettement.

Est-ce qu'il faut lire que les infrastructures BHNS ne seront plus supportées dans le budget annexe mobilité ?

Est-ce que les pistes cyclables seront comptabilisées dans ce budget ou dans le budget principal ?

Si nous voulons avoir une évaluation des choix politiques ou des politiques publiques, une définition claire et précise des règles comptables peut y contribuer. Cette délibération a été mise sur table lors de la commission des finances et nous n'en avons pas parlé. Nous avons une délibération sur des écritures comptables, nous demandons qu'une analyse sur ce budget soit faite afin de mesurer quelles sont les marges de manœuvre de la collectivité pour

mener sa politique de mobilité. Nous constatons que 10 mois après sa création, le nouvel EPCI ne s'est même pas doté d'un calendrier précis de fixation de ses objectifs en termes de mobilité.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts et de reformulations lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Tarification du bus

Délibération n°76 (2017-0494) : Transport Urbain - Réseau exploité par la RTP – Tarifs 2018 (CF)

Nous voterons contre cette délibération pour trois raisons. D'abord sur la philosophie que sous-tend cette modification, ensuite sur la façon dont a été élaboré ce changement tarifaire et enfin sur les augmentations tarifaires que ce soit en termes de prix ou de durée de validité des titres.

La philosophie de ce changement repose sur le choix d'investir dans la billettique.

- La **billettique** consacre la fin d'une réflexion sur la gratuité, réflexion qui à vrai dire n'a jamais commencé.

La billettique, c'est plus de 2 millions d'euros de dépenses non pas pour améliorer la fréquence ou les dessertes mais visant à améliorer le ratio dépenses/recettes. Le choix de la billettique, c'est un choix politique qui préfère sacrifier à la modernité plus d'équipement ou plus de qualité de services ; nous n'adhérons pas à cette priorité. Dunkerque avait fait ce choix et est revenu dessus. Ils ont fait maintenant le choix de la gratuité en passant par une phase de gratuité seulement le week-end.

- Quel est l'objectif d'une régie de transport ? La rentabilité ou le transfert modal afin de limiter la pollution et de rendre la ville plus attractive ?
- Sur la pollution : lors des **pics de pollution**, de nombreuses villes font le choix de rendre le transport en commun gratuit ces jours-là dans un souci de santé de la population, à Grand Poitiers on pourrait également le mettre en place au bénéfice de la santé des poitevins et cela serait aussi une occasion d'avoir de nouveaux usagers.

Sur la méthode :

Il a été dit que plus de 18 mois de réflexion et de **concertation** avec de nombreux acteurs ont été nécessaires pour aboutir à cette modification. Combien de réunion ont eu lieu ? Avec qui ? Aucun point d'étape n'a été fait en commission, aucune définition d'objectif avec les conseillers communautaires n'a donné lieu à débat. Les conseils citoyens auraient pu être consultés, les usagers également.

Sur les tarifs eux-mêmes :

Ces nouveaux tarifs se résument en un mot : augmentation pour tous, si ce n'est pas le prix qui augmente, c'est la durée de validité du titre de transport qui est diminué d'une heure ou d'une heure et demie selon les cas.

- Les grands perdants sont les seniors qui voient le coût de leur déplacement en bus multiplié par deux la plupart du temps. La durée du ticket de bus était valable pour eux 3 heures et maintenant ce sera une heure et demie, l'aller-retour ne sera donc pas possible avec un seul ticket, on devrait à minima leur proposer un abonnement moins cher pour ne pas les léser. A Poitiers, « il fait bon être seniors » mais pas si on utilise le bus.
- Certains tarifs disparaissent : le pass parapluie, le pass patinoire, est-ce à dire que les jeunes qui n'ont pas d'abonnement devront payer l'été ?
- Le prix de l'abonnement pour les scolaires, c'est celui des jeunes de moins de 18 ans ; alors que certaines villes font le choix du transport gratuit pour les scolaires, Grand Poitiers lui, choisi d'augmenter le tarif
- La gratuité de transport pour l'accompagnateur d'un adhérent titulaire de la carte d'invalidité portant la mention tierce personne n'est plus mentionnée non plus

Pour les tarifs solidaires, nous sommes très inquiets. Les références changent, avant la référence était le plafond de la CMU, maintenant c'est le quotient familial de la CNAF. Le plafond de ressources pour l'attribution de la CMU c'est 727 euros mensuels, pour bénéficier d'un tarif à 13,20 euros et 1 017 euros mensuels, c'est-à-dire le seuil de pauvreté pour bénéficier d'un tarif à 90,50 euros. Les tranches de revenus en 2018 pour bénéficier du tarif solidaire se situent en-dessous de 500 euros puis entre 500 et 600 euros et le dernier entre 600 et 750 euros, cela veut dire que parmi les bénéficiaires actuels des tarifs sociaux à 13 euros par an, un certain nombre vont payer en 2018 au mieux 19,25 euros ou 57,75 euros, au pire 96,25 euros soit une augmentation de 83 euros. Pour les personnes qui sont en-dessous du seuil de pauvreté mais qui ont un quotient familial supérieur à 750 euros, c'est le tarif normal qui leur sera appliqué. Pour eux le tarif passera de 90,50 euros à 385 euros s'ils ont entre 29 et 64 ans.

Nous sommes scandalisés par cette tarification qualifiée de « solidaire ».

Il est présenté un cas pour lequel la modification est avantageuse, c'est pour un couple avec enfants qui a un quotient familial inférieur à 500 euros.

- A notre demande de précision, 64,1 % des allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sont concernés par la première tranche. Cela veut dire que 40 % verront significativement le coût du transport augmenter. L'exemple donné de la famille avec 2 enfants qui connaîtra une économie annuelle de 130 € n'est pas représentatif. La répartition des structures familiales des personnes vivant sous le seuil de pauvreté est la suivante : 57 % sont des familles monoparentales, 24 % sont des personnes seules, 8 % des couples sans enfants et 21 % des couples avec enfants.
- Nous demandons qu'une projection plus précise des conséquences de cette modification tarifaire soit présentée.

En conclusion, nous reprendrons les termes de la CRC qui notait page 57 dans son dernier rapport sur Vitalis que « La politique tarifaire de Vitalis se caractérise par une diminution des titres gratuits et une augmentation tarifaire des autres titres. Cette politique a peu d'influence sur l'évolution des recettes commerciales, qui n'augmentent que de 5 % entre 2008 et 2012. » et page 52 « le potentiel de clientèle nouvelle se situe principalement chez les actifs, qui attendent du réseau de transport urbain des trajets plus rapides et fiables entre le domicile et le lieu de travail situé principalement dans le centre-ville de Poitiers et les principaux pôles (CHU, Université, Futuroscope) » et bien ça, ce n'est toujours pas à l'ordre du jour...

Cette intervention a fait l'objet d'une reformulation lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Tarification de la location de vélos

Délibération n°77 (2017-0491) : Tarifs de locations de vélos à CAP sur le vélo (JA)

Cette délibération et les deux suivantes nous permettent de parler vélo. Et nous pensons qu'il est temps sinon urgent de passer à la vitesse supérieure pour construire le développement de son usage dans une logique de développement du service public qui se débarrasse de la logique de rentabilité. Cette proposition de jouer sur les tarifs, pour nous, ne va pas dans le bon sens.

Le vélo électrique est, c'est aujourd'hui une évidence, un levier incomparable de l'effacement de la voiture en ville : il supprime souvent la seconde voiture dans une famille, il fait passer de pratiquant occasionnel à pratiquant régulier. Mais nous pensons nous qu'avec une augmentation de 66% de la location pour une période longue, nous tombons dans une dissuasion qui aboutira à un vrai coup de frein, pas forcément à une incitation à devenir acquéreur. Le prix du vélo, l'obsolescence encore trop importante du matériel, le coût de l'entretien et la difficulté de l'entretien, tout cela construit un vrai gouffre entre la location aujourd'hui et l'achat. Avec cette augmentation, on risque seulement d'assister à des retours en arrière. Ce qu'il faut, c'est augmenter la flotte, profiter de cette dynamique, l'étendre en mettant des vélos à disposition dans les autres communes de Grand Poitiers. Il faut que les changements de comportements aient le temps de s'installer dans la durée et ça mérite un vrai effort d'investissement.

Le vélo standard doit, lui aussi bénéficier de cet effort. Nous ne comprenons pas qu'il pâtit lui aussi de l'augmentation et pensons qu'il aurait toute sa place en se mettant à disposition dans les communes, en particulier quand le relief est clément.

De façon générale, nous l'avons déjà dit, et avec nous le Conseil de Développement Responsable du temps de GP 13 dont je rappelle l'excellent rapport donnant les pistes d'une vraie politique intercommunale des déplacements doux, on ne peut se satisfaire en ce moment d'une politique à la marge : le plan vélo doit trouver son financement propre ; l'aménagement des cheminements cyclables d'une commune à l'autre ne doit pas se heurter

à l'étanchéité des lignes budgétaires dédiées à la voirie. Le cycliste doit trouver enfin des conditions de circulation qui l'encourage à franchir le pas d'une utilisation régulière : aucun aménagement de voirie ne doit se faire sans qu'on pense à lui (même si on nous dit que les budgets sont indépendants).

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Routes

Délibération n°92 (2017-0590) : Déviation de la RD951 à Saint-Julien-L'Ars (JA)

Sur ce projet, nous tenons à dire que nous soutenons évidemment l'objectif principal du contournement. Le flux du trafic, la présence des camions, tout cela est facteur de perte de qualité de vie pour les habitants, tout cela est frein d'un aménagement du bourg moins contraint. Mais nous ne pouvons accepter qu'on en profite pour donner de la vitesse à la liaison Poitiers-Chauvigny. Pourquoi des créneaux de dépassement ? Pourquoi un profil voie rapide à un projet qui consiste à libérer un village de la voiture ? J'ai bien entendu en commission, des voix s'élever pour dire l'ennui de suivre un camion sur cette distance sans jamais pouvoir le doubler mais je sais aussi que faire 30 km à 80 ou à 90, ce n'est que quelques minutes de différence à l'arrivée (moins de 5 en tout cas). Nous pensons donc que ce contournement pourrait se faire à moindre coût en restant sur son objectif. Nous rappelons également qu'il serait peut-être temps de se payer d'audace et de voir si on ne peut jeter les bases d'une réhabilitation de la voie ferrée qui mène à Chauvigny pour diminuer le flux. Enfin, nous nous étonnons que ce projet ne s'accompagne pas d'une transformation de la route qui traverse le village afin de donner plus d'aisance au vélo.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Transfert des compétences urbanisme et tourisme à Grand Poitiers

Délibération n°15 (2017-0502) : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) - Compétences urbanisme et Promotion du tourisme (CF)

Cette délibération fixe les montants financiers qui accompagnent le transfert des compétences urbanisme et tourisme de certaines communes vers Grand Poitiers.

Il nous paraît important que Grand Poitiers n'utilise pas les montants transférés à l'euro près pour chaque commune. Nous disons cela parce que pour les compétences voirie et sport par exemple, il nous a été redit en commission Grand Poitiers que le montant transféré par les communes serait à l'euro près dépensé par Grand Poitiers sur la commune ayant versé la somme.

S'il s'agit de permettre aux communes de tenir leur engagement de campagne alors que la modification territoriale et les transferts de compétences sont intervenus en cours de mandat pourquoi pas. Mais nous demandons qu'une réflexion soit menée pour que lors du

prochain mandat, les règles du jeu privilégient la mutualisation, la synergie et la cohérence du territoire de Grand Poitiers plutôt que la redistribution à l'euro près.

S'il est une compétence qui demande de la mutualisation, c'est bien le tourisme. Nous devons apprendre à mettre en valeur non pas le patrimoine commune par commune mais par thématique. Le touriste est indifférent à ce que tel patrimoine se trouve sur cette commune ou sur telle autre, ce qui lui importe c'est que ses centres d'intérêt soient recensés sur un périmètre donné et pas forcément qu'ils se situent à l'intérieur de telle ou telle frontière.

La mutualisation, c'est aussi le rapprochement de la Maison du Tourisme départementale et de l'Office du Tourisme de Poitiers. Où en est-on ? En comité de pilotage du projet du Palais, il en a été question, ces réflexions devraient être portées à la connaissance de l'ensemble des conseillers communautaires. Le tourisme pourrait être un véritable levier de dynamisme économique et malheureusement cette compétence est gérée à la petite semaine, chacun dans son coin et sans qu'une véritable stratégie de mutualisation soit envisagée sur ce nouveau territoire de Grand Poitiers qui maintenant inclut non seulement du patrimoine médiéval remarquable de Chauvigny à Lusignan entre autres, mais aussi une locomotive comme il en existe peu sur le territoire national, le Futuroscope, mais on dirait qu'il est ailleurs.

Le tourisme est une compétence de Grand Poitiers tout comme la mobilité et nous sommes très en-dessous de ce qui devrait être fait pour dynamiser les liens entre le Futuroscope et Poitiers par exemple. Pas de renforcement de ligne entre le Futuroscope et Poitiers, la liaison cyclable est à l'étude alors que des cyclistes empruntent tous les jours un itinéraire qu'ils ont construit eux-mêmes et qui mériterait d'être partagé.

Poitiers la belle endormie, elle mérite bien son nom pour le tourisme de Grand Poitiers.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts et de reformulations lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenu(e)s sur cette délibération.

Parc de Saint-Cyr

[Délibération n°49 \(2017-0567\) : Gestion de la base de loisirs de Saint-Cyr - Rapport de l'administrateur de la SAGA - Rapport du délégué - Exercice 2016 \(JA\)](#)

Le résultat déficitaire ne nous gêne pas selon le principe que nous défendons l'effort nécessaire de la collectivité pour permettre l'accès au plus grand nombre à des espaces de loisirs, de découverte et de sport. Nous sommes d'accord pour considérer, comme le fait le gestionnaire dans la presse de jeudi, que l'on doit rester sur une logique de service public. Cependant nous aimerais que ce principe soit respecté davantage, notamment en instituant la gratuité du parc en période estivale. Nous ne doutons pas que cela développerait aussi la fréquentation tout en répondant à un besoin.

Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenu(e)s sur cette délibération.

Vélorail de Chauvigny

Délibération n°50 (2017-0568) : Renouvellement de la délégation de service public pour la gestion du vélorail de Chauvigny (CF)

La CCSPL a donné un avis favorable malgré 2 contre et 3 abstention. Il nous est proposé de passer d'un affermage à une Délégation de Service Public (DSP) alors que nous sommes favorables à une gestion en régie directe de cette activité.

Le rapport du déléataire n'est pas convaincant. Le montant des frais généraux est passé de 22 260 euros en 2013 à 38 780 euros en 2016 (soit une augmentation de 74%) au motif que l'entreprise déléataire a vu une de ses antennes fermer et qu'elle a fait supporter ces frais généraux aux autres sites. La collectivité a été solidaire des pertes d'une entreprise privée. Les travaux d'élagage et d'entretien ont été négligés pendant 5 ans et ensuite le coût a été multiplié par 10 la dernière année.

L'argument évoqué pour le choix d'une Délégation de Service Public est celui du professionnalisme. Nous ne sommes pas convaincus par cet argument, les salariés d'une collectivité locale sont capables de développer un niveau de compétences équivalent à celui des salariés travaillant pour une entreprise privée.

L'objectif fixé au déléataire de développer l'activité ne paraît pas très réaliste. D'abord, le montant des travaux n'est pas chiffré. Aussi, un déléataire ne s'engage pas sans assurance financière et ne va pas être mécène. L'activité stricto sensu de vélorail ne peut pas croître du fait de la configuration du site : un seul rail dont pas de possibilité de croisement, le nombre de draisiniennes ne pourra pas augmenter.

Le potentiel de croissance concerne les recettes mais pas l'activité puisqu'il repose plus sur la vente de produits dérivés et non sur une augmentation. Le recours à la DSP ne nous paraît pas pertinent ; nous proposons une gestion en régie qui donne plus de souplesse à la collectivité pour exercer sa compétence tourisme.

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Économie et Emploi

Délibération n°53 (2017-0532) : Subventions aux structures d'insertion par l'activité économique (CF)

Je ne veux pas attirer l'attention sur Rebond Insertion sous-traitant de Sita, ce qui permet à Sita d'obtenir des marchés qui incluent des clauses d'insertion, mais sur le service proposé par la collectivité qu'est la collecte d'encombrants. Il semblerait que de nombreux habitants méconnaissent ce service.

Comme il a été fait cette semaine l'affichage sur chaque porte d'un mémo précisant les jours de collectes, il serait souhaitable que le rappel de l'existence du service de collecte des encombrants soit fait. Car en effet, la population étudiante se renouvelle de façon importante chaque année à la rentrée.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°54 (2017-0535) : Convention de partenariat entre Pôle Emploi et Grand Poitiers (JA)

D'abord souligner que nous avons apprécié le panorama proposé par Pôle Emploi en commission qui fournit des données précises et précieuses (même si nous regrettons qu'elles ne soient pas genrées) et pour souligner qu'il serait bien que cette convention soit l'occasion d'un bilan régulier de son efficacité.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°57 (2017-0572) : Convention cadre de partenariat entre Grand Poitiers Communauté urbaine et les maîtres d'ouvrage (communes...) pour la mise en œuvre de la "clause sociale" dans les marchés publics (JA)

Nous soutenons évidemment la démarche et souhaitons qu'elle permette de déboucher sur encore plus d'heures et de contrats. Mais nous pensons qu'il faut aussi, dans les marchés publics introduire des clauses liées à l'écologie et à la proximité. Il y a là un levier qui doit trouver plus de points d'appui.

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Enseignement supérieur

Délibération n°42 (2017-0515) : Développement du campus de Sciences Po : participation aux travaux de rénovation et **Délibération n°48 (2017-0558) : Attribution d'une subvention à la Fondation Nationale des Sciences Politiques pour le Campus Euro-latinoaméricain de Sciences Po à Poitiers (CF)**

Le rapport fait par la cour des comptes en 2014 précise que les subventions de l'État et des collectivités représentent 45% des ressources propres de Sciences Po. Les collectivités locales contribuent à hauteur de 2% des ressources de Sciences Po. Les étudiants à hauteur de 30%. Nous reconnaissons que l'implantation du campus de Sciences Po contribue au rayonnement de Poitiers. Mais Sciences Po n'est pas le seul établissement d'enseignement supérieur sur le

territoire de Grand Poitiers et pour mieux apprécier l'aide apportée à tel ou tel établissement, nous demandons qu'une présentation des montants de participation de Grand Poitiers par établissement d'enseignement supérieur, avec le nombre d'étudiants soit faite. Aujourd'hui, Sciences Po ne paie pas de loyer à la Région. On nous dit que la Région va céder les locaux à Grand Poitiers. Est-ce que la collectivité aura en charge l'entretien des locaux et devra héberger gratuitement Sciences Po ? On nous demande de nous prononcer sur une étape sans savoir dans quel circuit général s'inscrit la décision, nous nous abstiendrons.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenu(e)s sur ces délibérations.

Rénovation urbaine des Couronneries, Parc des Crêtes, EESI...

Délibération n°59 (2017-0566) : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier des Couronneries (CF)

Au cas où certains ne l'auraient pas clairement entendu au conseil municipal de Poitiers, je le redis pour la énième fois : Osons Poitiers est opposé à toute construction sur le Parc des Crêtes, que ce soit l'EESI ou le téléphérique.

Nous nous sommes abstenus lors de la précédente délibération ayant trait au NPNRU et nous ferons de même aujourd'hui.

La maquette financière relate un projet de 150 millions, l'ANRU participe à hauteur de 13 millions sur la moitié, et sur les 75 millions restants la participation de l'ANRU est égale à 0. Cette participation de l'ANRU nous paraît très faible.

L'ambition affichée de la collectivité, elle est forte, mais elle repose essentiellement sur la capacité financière des bailleurs sociaux à assumer 42% de ce programme soit 66 millions. Suite aux annonces gouvernementales de baisses des APL et des baisses de loyers supportées par les bailleurs sociaux, ceux-ci ont exprimé leur difficulté ou leur incapacité à s'engager dans un tel programme avec cette nouvelle contrainte financière.

Deux projets dans la convention nous paraissent hasardeux :

D'une part le transfert de l'École Européenne Supérieure de l'Image qui est certes prévu dans le contrat de plan État-Région, 1,8 million État, 1,8 million Région, pour un projet estimé à 15,6 millions. Et 3 million pour le Dietrich. Mais comme les bailleurs sociaux, les Régions ont reçu elles aussi cette semaine leur douche froide. Et qui sait ce que valent les engagements d'hier dans ces conditions. L'objectif de ce déménagement est, nous dit-on de favoriser la mixité sociale. Nous pensons que cela pourrait être non pas du seul fait de l'investissement mais seulement si le projet de l'école consacre une part de son budget à des actions visant à sortir des murs. Aujourd'hui, on sait que si les collectivités font des efforts pour réaliser des investissements, pour tout ce qui est du fonctionnement le mot d'ordre est

de serrer les budgets. Pour favoriser la mixité sociale, le logement est un levier mais l'implantation d'emploi sur le quartier nous paraît être un élément tout aussi décisif. Or dans cet ambitieux projet urbain, il y a déjà deux couacs en termes d'emploi : le départ de France3 du quartier et l'amenuisement des services d'EDF.

D'autre part, parmi les projets pour lesquels l'ANRU n'est pas financeur, nous notons l'étude technique et financière en lien avec le centre-ville pour 240 000 euros. Nous ne comprenons pas l'objectif du funiculaire ou du téléphérique. Ces deux équipements nous paraissent davantage relever de la volonté de créer un objet architectural qui fera le buzz. Si le téléphérique est implanté sur le Parc des Crêtes, d'une part cela détruit l'espace vert, d'autre part, ce n'est pas central dans le quartier des Couronneries.

Quant au funiculaire lui, il serait une liaison Couronneries/Boulevard et serait donc une liaison qui servirait surtout la cité judiciaire. Nous pensons que ces deux types d'équipements auraient pu être envisagés dans un contexte de finances florissantes or ce n'est pas le cas. Et on commence par dépenser 240 000 euros pour des études. Financées par Grand Poitiers et à Poitiers, c'est encore 30 000 euros en plus qui seront dépensés pour faire appel à un consultant pour conduire une concertation.

Pour les finances, on fait comme pour l'environnement, la maison brûle et on regarde ailleurs. Il y a des vrais besoins à satisfaire, on peut se faire plaisir mais pas avec l'argent public. Nous redisons notre choix d'une amélioration significative des fréquences des bus pour conforter la liaison Centre-ville/Couronneries. Des cheminements piétons et des pistes cyclables pourraient également être mis en place sans tourner autour du pot pendant des années à grand coup d'études.

Enfin pour le Foyer des Jeunes Travailleurs, nous sommes attachés au fait que ce foyer doit être à l'image de celui du local, c'est-à-dire comporter une partie animation pour que ce foyer soit attractif.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération qui valide un projet que l'on sait ne pas pouvoir se réaliser. Nous voulons délibérer sur un projet réaliste et non sur des projets dont vous nous dites qu'ils ne se réalisent pas tels que décrits. Sur quoi devons-nous nous prononcer alors ?

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts et de reformulations lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenu(e)s sur cette délibération.

Bassines agricoles

Délibération n°66 (2017-0554) : Plan Local d'Urbanisme – Avis sur le projet de mise en compatibilité de PLUi de Grand Poitiers en application de la déclaration de projet de l'État pour une retenue agricole de substitution sur la commune de Migné-Auxances.

Pour la première fois, nous sommes amenés à nous prononcer en conseil sur ce projet de bassines à Migné-Auxances. Nous devons non pas nous prononcer sur le fond mais sur les conséquences de ce projet pour le Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil ne s'est pas prononcé mais le Président de l'agglo a contribué à l'enquête publique et de son propre chef sans que l'avis du conseil ait été sollicité pour donner un avis favorable ou défavorable. Le seul débat qu'il y ait eu est celui qui s'est tenu en commission à l'initiative des élu(e)s Osons. Le compte-rendu dit en substance qu'Eaux de Vienne n'a pas été invité à la concertation. Un courrier en recommandé a été envoyé à la Préfète et à la Chambre d'Agriculture pour exprimer leurs points de désaccord, notamment sur l'absence d'engagement pour la protection des ressources, qu'il n'y a pas de changement de pratiques agricoles, ce qui est insuffisant. Grand Poitiers regrette son rôle uniquement consultatif et demande la mise en place d'un volet sur la qualité, faute de quoi elle donnera un avis défavorable.

Dans le rapport d'enquête publique, les avis favorables sont reproduits intégralement alors qu'il est fait un tableau synthétique des contributions défavorables ou réservées. La contribution d'Alain Claeys, député-maire de Poitiers n'est pas classée parmi les avis favorables.

Sur les engagements demandés par, je cite, « le maire de Grand Poitiers », la réponse indique que les exploitants participent à des groupes de développement type CETA (centres d'études d'expérimentation des techniques agricoles) avec des conseillers indépendants de tout circuits commerciaux, en conséquence les produits phytosanitaires sont moins dangereux pour la santé publique et leur utilisation très encadrée.

Si le sujet n'était pas aussi sérieux la lecture de ce rapport serait hautement risible.

Il est fait fi de toutes les observations aussi bien de celles qui ont trait à l'environnement qu'au type d'agriculture, qu'à l'aspect financier du projet.

Pour les élu(e)s Osons Poitiers, le seul avis qui compte pour déterminer notre position est celui de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cet avis n'a pas été accessible pendant l'enquête publique, cela en dit long sur la qualité de notre démocratie. L'ARS a émis un avis défavorable. Sa conclusion est la suivante « en conséquence et bien que le projet présente des évolutions favorables sur le plan quantitatif mais de façon moins significative sur le plan qualitatif pour les intérêts de l'eau potable, dans l'attente des éléments définissants la place des productions agricoles irriguées en lien avec la qualité des eaux potabilisables, je ne peux qu'émettre un avis défavorable à cette demande d'autorisation ».

L'avis de l'ARS est primordial pour nous, parce que l'alimentation en eau potable est notre priorité par rapport à n'importe quelle considération économique.

L'ARS a également donné un avis sur la bassine qui implique modification du PLUi de Grand Poitiers. La réserve est dans le périmètre de protection éloigné des captages AEP de Verneuil; ce périmètre n'implique pas de prescriptions mais une vigilance à l'égard de tout risque de pollution, en particulier à l'égard de toute excavation !

L'ARS dénonce l'absence de toute indication sur la nature et la localisation des futures cultures irriguées rendues possibles par les réserves. Il est clair qu'à côté du maïs de moins en moins rentable, il y aura des cultures intensives à forte valeur ajoutée, bien nourries aux nitrates et pesticides (pois, semences, tabac, maraîchage non bio, ...).

Vigilance d'accord mais exercée par qui, par des services de l'État en effectif toujours de plus en plus réduit ? Appliquons le principe de précaution et Monsieur le Président de Grand Poitiers et vous Monsieur le Président d'Eaux de Vienne, si vous êtes cohérents avec votre contribution à l'enquête publique, pouvez-vous nous indiquer quels sont les engagements que vous avez obtenus ? C'était pourtant la condition préalable à votre avis sur ces bassines. Le populisme progresse aussi lorsque les messages et les actes des responsables politiques sont aussi ambigus pour ne pas dire contradictoires.

Nous voterons contre cette délibération parce que nous sommes contre la création de ces bassines qui ont motivé la nécessité de modification du PLU.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Gestion de l'eau

Délibération n°100 (2017-0450) : Stratégie locale du grand cycle de l'eau et compétence GEMAPI de Grand Poitiers Communauté urbaine (CF)

La GEMAPI et la SOCLE sont des dispositions logiques et cohérentes avec la mise en place des EPCI. Ces dispositions visent à rationaliser les services de gestion de l'eau, dont les syndicats d'eau potable. A ce jour, et après une réforme à marche forcée des syndicats d'eau départementaux, dans la Vienne, il en reste encore plusieurs alors que la logique de ces nouvelles dispositions est d'en faire "disparaître" le plus possible. La question importante sous tendue par les nombreuses résistances de terrain face à ces réformes est une question de proximité géographique et de qualité de suivi des équipements de gestion de l'eau. Avec ces nouvelles dispositions, la proximité géographique, les capacités de décision nécessaire notamment pour une bonne intervention sur le terrain et les moyens utiles à une bonne gestion sont clairement en jeu. Pour ce qui concerne Grand Poitiers, ces dispositions sont correctement menées, excepté ces réserves sur le défaut de proximité et aussi le fait d'intégrer les bassines (le CTGQ du Clain) comme solution à l'évolution de la ressource.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts et de reformulations lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenu(e)s sur cette délibération.

Crématorium

Délibération n°74 (2017-0542) : Rapport annuel 2016 du complexe funéraire (CF)

Lors de la présentation de ce rapport en 2016, nous avions demandé à ce qu'une réflexion soit menée sur la capacité d'accueil de la salle de cérémonie du crématorium. Lors de certaines obsèques, il n'est pas possible à toutes les personnes présentes de participer pleinement à la cérémonie, pas d'écran, pas de micro, pour ceux qui ne peuvent pas entrer dans la salle. Un an après notre demande, pouvez-vous nous dire si une réflexion a été engagée et si oui où en est-on ?

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Alternatiba

Délibération n°116 (2017-0610) : Subvention Alternatiba Poitiers (JA)

C'était une belle manifestation et chacun peut en sortir plus conscient des enjeux liés au dérèglement climatique, ainsi que du fait que nombre de réponses peuvent être locales et concrètes notamment. Une initiative, donc, à soutenir sans tergiversations inutiles en se félicitant qu'autant de bénévoles travaillent sur la seule foi de leurs convictions à faire exister ce type d'événement. J'ajouterai que cette édition n'était pas une première, Alternatiba étant déjà passée par Blossac il y a deux ans. Nous ne nous expliquons donc pas pourquoi nous sommes en situation de devoir voter a posteriori une subvention aujourd'hui. Et nous tenons à dire deux mots à ce propos. La demande de subvention a été faite à temps, s'est vue refuser par le vice-président (et adjoint à Poitiers) sollicité, oralement et par écrit de manière péremptoire sous prétexte qu'un contenu aurait été inapproprié (ce qui est contredit par les faits) ; les organisateurs se sont vu aussi opposer un refus à leur demande d'un stand info-énergie sur la manifestation (il a fallu solliciter Vienne et Moulière pour obtenir que ce type de service ait une vitrine à Alternatiba).

Un tel événement méritait qu'on tende la main sans lever d'obstacles inutiles, méritait plus que la simple mise à disposition d'un lieu et de matériel. Nous sommes là devant des initiatives citoyennes telles que nous en avons besoin pour affronter sur tous les terrains des défis comme le dérèglement climatique. La Région l'a compris en votant sans rechigner une subvention. A Grand Poitiers, il a fallu attendre une rencontre in extremis entre le Président et des organisateurs pour que ça soit fait. Nous pensons que notre système de subventionnement ne fonctionne pas bien. Et regrettons de devoir nous abstenir pour respecter notre position sur les subventions a posteriori alors que nous soutenons sans réserve cette manifestation.

Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenu(e)s sur cette délibération.